

# Décharge 2014: budget général UE, Comité économique et social

2015/2159(DEC) - 08/04/2016 - Rapport déposé de la commission, lecture unique

En adoptant le rapport d'Anders Primdahl VISTISEN (ECR, DK), la commission du contrôle budgétaire a appelé le Parlement européen à donner décharge au secrétaire général du Comité économique et social européen sur l'exécution du budget du Comité économique et social européen (CESE) pour l'exercice 2014.

**Exécution budgétaire et financière** : le rapport a constaté qu'en 2014, le budget du CESE se montait à **128.559.380 EUR** (130.104.400 EUR en 2013), soit **une baisse de 1,19%** par rapport au budget annuel 2013, **pour un taux d'utilisation de 95,6%**. Il a relevé l'amélioration du taux d'utilisation en 2014 mais regretté qu'il n'ait toujours pas atteint les 96,8% de 2012. Il a également déploré **l'augmentation des frais de mission du personnel**, passés de 338.366 EUR en 2013 à 387.481 EUR en 2014 (hausse de 14,5%).

Les députés ont noté avec inquiétude que, dans son rapport annuel 2014, la Cour des comptes avait formulé des observations au CESE en raison de **faiblesses décelées dans quatre cas sur les 15 procédures de marchés** qu'elle a examinées. Ils ont salué le fait qu'en réponse aux observations formulées par la Cour des comptes, le CESE a créé un **service spécifique d'assistance pour les marchés publics** à l'intention des directions autres que la direction de la logistique. Ils espèrent que ce service sera pleinement opérationnel en 2016.

Les députés se sont également dits satisfaits qu'un **accord de coopération** entre le CESE et le Parlement, comportant deux annexes sur la coopération administrative et l'impact budgétaire qui sont communes à un autre accord parallèle entre le Parlement et le Comité des régions, a été signé le 5 février 2014 dans le but de développer la coopération politique et administrative.

**Cadre d'action du CESE** : les députés ont formulé une série d'observations sur la gestion du CESE et ont demandé, entre autres :

- des informations sur les raisons de l'augmentation du **nombre d'avis juridiques** remis par l'unité des affaires juridiques au cours de 2014 ;
- l'adoption de dispositions concrètes et détaillées sur le **fonctionnement des services partagés par le CESE, le Comité des régions (CdR) et le Parlement européen** en vue de développer les synergies qui permettront d'améliorer la productivité dans les domaines de coopération à tous les niveaux ;
- une analyse détaillée par institution **des économies et des hausses des dépenses budgétaires** résultant de l'accord de coopération administrative entre les trois institutions ; cette analyse devrait figurer dans la révision de l'accord à mi-parcours;
- la définition d'une **stratégie systématique** pour réduire substantiellement les frais de voyage et des indemnités versés aux bénéficiaires du CESE (le montant total des remboursements de ces frais a été de 17.374.864 EUR en 2014) ;
- la présentation, dans le rapport annuel d'activité, d'une **vue d'ensemble du personnel occupant des postes de direction**, ventilé par nationalité, sexe et poste;
- la fixation d'objectifs à moyen terme qui permettent d'atteindre **l'équilibre des sexes** à des postes de direction ;
- l'organisation d'une **formation spécifique intitulée «éthique et intégrité»** qui devrait être obligatoire non seulement pour le personnel nouvellement engagé, mais aussi pour l'ensemble du personnel du CESE;

- l'adoption des mesures voulues pour garantir la reconnaissance, le respect et la qualité de **lanceur d'alerte** dans les affaires où ils ont été reconnus comme tels par la Cour de justice ;
- la communication d'informations sur les progrès réalisés en matière de recours à la **vidéoconférence** ;
- l'utilisation des **formations linguistiques** à bon escient afin que l'interprétation soit moins indispensable, la réalisation de nouvelles baisses du coût de **l'interprétation**, ainsi qu'une plus grande **externalisation des traductions** ;
- le renforcement de la **politique d'information et de communication** du CESE ainsi que sa présence sur les médias sociaux;
- l'amélioration de la **programmation** de l'organisation des manifestations internes.